



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ETHIQUE



RÉUNION DU 27 FEVRIER 2019

Présents : Mme ESCROIGNARD, Mme GONTARCZYK
MM, BLONDEAU COCHET

Assiste : M DIAZ (Président - Comité)

Excusés : MM GUERIN, PINCEMIN

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUE

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

→ Les championnats du challenge « **Fair-play Equipes** » :

- **SENIORS** : D1 – D2 – D3 – D4
- **SENIORS F** : D1 (*Nouveau*)
- **U19** : D1 – D2 – D3
- **U17** : D1 – D2 – D3
- **U15** : D1 – D2 – D3 – D4
- **ANCIENS** : D1
- **CDM** : D1 – D2
- **FUTSAL** : D1 – D2 (*Nouveau*)

→ La commission rappelle aux clubs qu'il est possible de récupérer des points de BONUS suivant l'article du Challenge du « **Fair-play Equipe** » ci-dessous :

Article 4.2 : Points de BONUS

- **Article 4.2.1** : Après 2 rencontres consécutives de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-play et Ethique, 2 points de BONUS venant en déduction des points de malus de ladite équipe. La demande devra être faite par écrit (courrier, fax, courriel) avec les informations concernant la catégorie, la division, le groupe, l'équipe concernée et la copie des feuilles de matches concernées.

CHALLENGE FAIR-PLAY CLUBS

→ La commission rappelle à toutes les Présidentes et tous les Présidents que des points de bonus peuvent être attribués pour le challenge « Fair-play Clubs » lors des rencontres foot animation U11 & U13. Il suffit pour cela de compléter le document intitulé « REGARDS CROISES » au verso des feuilles de match.



OPERATION « CARTON VERT »

La Commission Fair-play & Ethique prend en charge le suivi de l'opération « **Carton Vert** ».

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Ce dispositif est mis en application **sur les rencontres du championnat U15 / D1** à compter des rencontres du **9 février 2019**.

L'information, et le matériel nécessaire a été transmise aux clubs concernés ainsi qu'aux arbitres

Nous rappelons que **le club recevant a la charge de mettre en place l'opération**, ainsi que celle de transmettre la fiche d'observation au DVOF- Commission Fair-play & Etique (par mail ou par courrier). Ces fiches permettront à la commission de suivre l'opération et d'éventuellement récompenser les lauréats à la fin de la saison.

La F.F.F. est attentive à la mise en place de cette opération, et devrait accorder une dotation aux récipiendaires.

Merci aux clubs pour **leur implication dans cette opération aux fortes valeurs éducatives**.

Pour toute question, merci de les adresser par voie officielle à la destination de la Commission Fair-play & Ethique.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Basée sur les P.V. de la Commission de discipline DVOF du 31/01/2019, du 07/02/2019, du 14/02/2019 et du 21/02/2019.

Club : ARGENTEUIL F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour comportement excessif à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20485285 du 10/02/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour comportement grossier / injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20535814 du 9/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour propos injurieux à l'encontre de l'officiel en dehors de la rencontre N°20548345 du 17/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour menace verbale répétées à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20526971 du 10/02/2019.

Club: AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31/01/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20521539 du 20/01/2019.

Club: A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20485263 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20485263 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20517890 du 17/02/2019.



Club : BEAUCHAMP A.S.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour comportement excessif à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20844592 du 10/02/2019.

Club: BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20518177 du 10/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20878545 du 10/02/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20535811 du 9/02/2019.

Club : BONNEUIL EN FRANCE F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20518150 du 17/02/2019.

Club: BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521711 du 10/02/2019.

Club: BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20517890 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20517910 du 10/02/2019.

Club: CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20548703 du 17/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20526974 du 17/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Contestations répétées à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20548338 du 10/02/2019.

Club : CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20548336 du 10/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20532510 du 17/02/2019.



Club : COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

Après vérification, nous précisons que contrairement à ce qui est paru dans le PV de la commission Fair-play & Ethique du 20 décembre 2018, c'est l'équipe SENIORS du club évoluant en D3 – B et non en D2 – B qui est pénalisé de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/11/2018 pour Exclusion à la suite d'un second avertissement lors de la rencontre N°20485227 du 25/11/2018.

Club : DOMONT F.C.

Après vérification, nous corrigeons le nombre de points de MALUS affecté lors du PV du 26 septembre 2018 à l'équipe SENIORS du club évoluant en D3 – Groupe A de 6 à 7 points de MALUS (rencontre N°20517816 du 09/09/2018)

L'équipe SENIORS du club évoluant en D4 - A est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Menace verbale à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20521449 du 10/02/2019.

Club : EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe CDM du club évoluant en D1 est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20562625 du 17/02/2019.

Club : ECOUEN F.C.

L'équipe U17 du club évoluant en D1 est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20548338 du 10/02/2019.

Club : ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe SENIORS du club évoluant en D2 - B est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20485261 du 17/02/2019.

L'équipe U15 du club évoluant en D3 - A est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20536092 du 9/02/2019.

Club : FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS du club évoluant en D4 - C est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20521690 du 17/02/2019.

L'équipe SENIORS du club évoluant en D4 - C est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521690 du 17/02/2019.

L'équipe SENIORS du club évoluant en D3 - A est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Comportement menaçant à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20517910 du 10/02/2019.

L'équipe SENIORS du club évoluant en D3 - A est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Comportement grossier répété à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre lors de la rencontre N°20517910 du 10/02/2019.

Club : FOSSES F. U.

L'équipe U17 du club évoluant en D3 - A est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20978216 du 10/02/2019.



Club : FRANCONVILLE F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485287 du 10/02/2019.

Club: GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20628074 du 2/02/2019.

Club : GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20484992 du 17/02/2019.

Club : GONESSE RC

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 – B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Comportement blessant envers officiel lors de la rencontre N°20485283 du 10/02/2019.

Club: GOUSSAINVILLE F.C.

Après vérification, nous corrigeons le nombre de points de MALUS affecté lors du PV du 20 décembre 2018 à l'équipe SENIORS du club de SENIORS D1 de 7 à 6 points de MALUS (rencontre N° 20484954 du 25/11/2018)

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485015 du 10/02/2019.

Club : GROSLAY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20517889 du 17/02/2019

Club : GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20518151 du 17/02/2019.

Club : MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521711 du 10/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20521711 du 10/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20526968 du 10/02/2019.

Club : MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20484992 du 17/02/2019.



Club: MONTMAGNY A.S FOOT SALLE

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20926482 du 11/02/2019.

Club : MONTMORENCY FC

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20536091 du 9/02/2019.

Club : MONTSOULT BAILLET US

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31/01/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20536148 du 19/01/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31/01/2019 pour Comportement excessif à l'encontre de l'officiel lors de la rencontre N°20536148 du 19/01/2019.

Club : MENU COURT A.S.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20532420 du 17/02/2019.

Club: NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - D** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°21010306 du 17/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - D** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°21010306 du 17/02/2019.

Club : OSNY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos excessifs à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20485126 du 17/02/2019.

Club : PARISIS F.C.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20535900 du 16/02/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20535900 du 16/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20517887 du 17/02/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20535900 du 16/02/2019.



Club : PARIS CDG FUTSAL

L'équipe **FUTSAL** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20926383 du 2/02/2019.

Club : ROISSY EN FRANCE U.S.

Après vérification, nous précisons que contrairement à ce qui est paru dans le PV de la commission Fair-play & Ethique du 20 décembre 2018, vous n'êtes pas concerné par la pénalité de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/11/2018 pour Exclusion à la suite d'un second avertissement lors de la rencontre N°20521654 du 25/11/2018.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20485155 du 10/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - D** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°21010306 du 17/02/2019.

Club : R. F. C. ARGENTEUIL

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20548344 du 17/02/2019.

Club : SARCELLES A.A.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Comportement excessif à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20485285 du 10/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20526975 du 17/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20532507 du 17/02/2019.

Club: ST BRICE F.C.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Faute grossière lors de la rencontre N°20548341 du 17/02/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20548341 du 17/02/2019.

Club: ST LEU 95 F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/02/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485017 du 10/02/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20532510 du 17/02/2019.



Club: ST PRIX E.S.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Comportement excessif à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20844592 du 10/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20518044 du 17/02/2019.

Club: THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521428 du 17/02/2019.

Club: VAUREAL F. C. M.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31/01/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'une déléguée en dehors de la rencontre lors de la rencontre N°20518134 du 20/01/2019.

Club : VILLIERS LE BEL J.S.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/02/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20548703 du 17/02/2019.

COURRIERS DES CLUBS

Club : CHAMPAGNE SFC

Votre courrier du 13 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIOR – D4 – POULE B**

Matches n° 20521484 du 16/12/2018 et 20521583 du 10/02/2019

Club: GONESSE RC

Votre courriel du 13 02 19

Nous vous informons que les 2 points de bonus pour votre équipe **SENIOR D2 poule C** sont venus en déduction des 7 points de malus qui ramène votre total à 5 points de malus

Nous vous informons que les 3 fois 2 points de bonus de votre équipe **U15 D3 poule A** sont bien enregistrés et viennent en déduction des 6 points de malus d'où votre total à 0

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D2 – POULE A**

Matches n° 20536539 du 15/12/2018 et 20536531 du 19/01/2018



Club : GOUSSAINVILLE FC

Votre courriel du 13 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U19 – D2 – POULE A**

Matches n° 20532381 du 04/11/2018 et 20532356 du 14/10/2018

Votre courriel du 13 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U19 – D2 – POULE A**

Matches n° 20532365 du 25/11/2018 et 20532396 du 02/12/2018

Club : ARRONVILLE FC

Votre courriel du 25 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIOR – D4 – POULE B**

Matches n° 20521556 du 17/02/2019 et 20521534 du 24/02/2019

Club : MENU COURT AS

Votre courriel du 20 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D2 – POULE B**

Matches n° 20535968 du 19/01/2019 et 20536002 du 09/02/2019

Club : FRANCONVILLE FC

Votre courriel du 08 02 2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D1**

Matches n° 20535790 du 15/12/2018 et 20535778 du 19/01/2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 – POULE C**

Matches n° 20536694 du 22/09/2018 et 20536698 du 29/09/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.



Equipe concernée : U15 – D4 – POULE C

Matches n° 20536720 du 19/12/2018 et 20536708 du 19/01/2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : U17 – D2 – POULE A

Matches n° 20548373 du 14/10/2018 et 20548399 du 04/11/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : U19 – D2 – POULE B

Matches n° 20532485 du 09/12/2018 et 20532450 du 15/12/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : ANCIENS – D1


Matches n° 20543353 du 09/12/2018 et 20543328 du 13/01/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **ne peut pas accorder les 2 points de bonus car un joueur averti apparaît sur la feuille du 14/10/2018**

Equipe concernée : ANCIENS – D1

Matches n° 20543297 du 14/10/2018 et 20543321 du 21/10/2018



**Prochaine Réunion
Mercredi 20 Mars 2019
à 18 h 30**



DISTRICT DU VAL DOISE DE FOOTBALL

FICHE FAIR PLAY CHALLENGE CLUB

REGARDS CROISÉS FOOT-ANIMATION

DATE N° DE MATCH

EQUIPE RECEVANTE EQUIPE VISITEUSE

COMPETITION

CRITERIUM

CATEGORIE
SERIE
GROUPE

COUPE

COUPE
TOUR

APPRECIATION PAR L'ÉQUIPE RECEVANTE DE L'ÉQUIPE VISITEUSE

APPRECIATION PAR L'ÉQUIPE VISITEUSE DE L'ÉQUIPE RECEVANTE

ITEM 1 - L'AVANT MATCH

ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1
3	2	1	0	

ITEM 1 - L'AVANT MATCH

ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1
3	2	1	0	

ITEM 2 - LE MATCH

FAIR PLAY				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2
3	2	1	0	

ITEM 2 - LE MATCH

FAIR PLAY				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2
3	2	1	0	

ITEM 3 - L'APRES MATCH

CONVIVALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3
3	2	1	0	

ITEM 3 - L'APRES MATCH

CONVIVALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3
3	2	1	0	

TOTAL POINTS FAIR PLAY

TOTAL POINTS FAIR PLAY

EVALUATEUR

NOM & PRENOM
STATUT

Signature

EVALUATEUR

NOM & PRENOM
STATUT

Signature

Signature de l'Arbitre de la rencontre
Nom et Prénom



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

SENIORS - DIMANCHE APRES-MIDI & SENIORS FEMININES - TOTAL des POINTS de MALUS



ARRETE AU

01/03/2019

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS

Basé sur le dernier P.V. de la commission Fair-play & Ethique du 27 février 2019

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
SENIORS DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	
CORMEILLAIS A.C.S.	6	DEUIL ENGHEN F.C.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	S. F. C. CHAMPAGNE 95	-2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6	BEAUCHAMP A.S.	3	ST LEU 95 FC	0	COURDIMANCHE A.S.	0
SARCELLES A.A.S.	7	NEUVILLE S/OISE A.S.	3	ARNOUVILLE F. A.S.	3	PUISEUX LOUVRES 95	0
ST BRICE F.C.	10	OSNY F.C.	6	ECOUEU F.C.	3	VILLIERS LE BEL J.S.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	12	ROISSY EN FRANCE U.S.	6	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	6	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	0
GROSLAY F.C.	13	CERGY PONTOISE F.C.	7	DEUIL ENGHEN F.C.	6	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	16	ADAMOIS O.	7	ARGENTEUIL F.C.	6	PONTOISIENNE J.S.	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	23	R. F. C. ARGENTEUIL	10	ST PRIX E.S.	7	AUVERS ENNERY F.C.	7
U. S. PERSAN 03	23	S. F. C. CHAMPAGNE 95	10	MENUCOURT A.S.	7	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	10
ECOUEU F.C.	24	U. S. PERSAN 03	10	ROISSY EN FRANCE U.S.	7	ARRONVILLE F.C.	21
ST LEU 95 F.C.	29	ERMONT AM. S.	13	FOSSÉS F. U.	10	VAUREAL F. C. M.	33
JOUY LE MOUTIER F.C.	37	ST OUEN L'AUMONE A.S.	30	PONTOISIENNE J.S.	23		

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	
ARGENTEUIL F.C.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	COURDIMANCHE A.S.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	MARLY LA VILLE E.S.	0	GARGES FCM	0	GAFEPB	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	VEXIN A.S.	0	BEAUCHAMP A.S.	3
R. F. C. ARGENTEUIL	0	FRANCONVILLE F.C.	6	ERMONT AM. S.	3	ENT. BEAUMONT MOURS	3
SARCELLES A.A.S.	0	MENUCOURT A.S.	13	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	3	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	3
ST LEU 95 F.C.	0	ST PRIX E.S.	14	GONESSE R.C.	5	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	3
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	SARCELLES A.A.S.	16	VAUREAL F. C. M.	7	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	7
VEXIN A.S.	0	ARGENTEUIL F.C.	18	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	10	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7
U. S. PERSAN 03	F	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	20	AUVERS ENNERY F.C.	14	BOUFFEMONT A.C.F.	10
CERGY PONTOISE F.C.	F	GONESSE R.C.	27	VILLIERS LE BEL J.S.	21	FONTENAY EN PARISIS FC	13
		A. S. ERAGNY F. C.	27	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	37	MARLY LA VILLE E.S.	13
		VEXIN A.S.	F	BEZONS U. SECTION OM.	48	SASSOUN AS	F

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



Notre partenaire Challenges Fair-play

F : équipe forfait général

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / D	
VIARMES ASNIERES OL.	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	ENT. BEAUMONT MOURS	0
ECLAIR DE PUISEUX	0	ERMONT AM. S.	0	ECLAIR DE PUISEUX	0
MONTMORENCY F.C.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	MONTMORENCY F.C.	0
FRETTOISE E.S.	0	MAGNY EN VEXIN F.C.	0	MONTSOULT BAILLET US	0
GROSLAY F.C.	6	MONTSOULT BAILLET US	0	ASSYRO CHALDEENS DE FRANCE CS	0
CORMEILLAIS A.C.S.	7	NEUVILLE S/OISE A.S.	0	A. S. CHARS	0
PARISIS F.C.	10	VIARMES ASNIERES OL.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	3
DOMONT F.C.	14	ARNOUVILLE F. A.S.	3	FOSSÉS F. U.	7
A. S. ERAGNY F. C.	17	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	6	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	7
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	20	A. S. ERAGNY F. C.	6	PARMAIN A.C.	13
FONTENAY EN PARISIS FC	21	DOMONT F.C.	20	FRETTOISE E.S.	23
JOUY LE MOUTIER F.C.	28	EXEMPT			



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U17 & U19 - TOTAL des POINTS MALUS

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



ARRETE AU 01/03/2019

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
U17 DEPARTEMENTAL 1		U17 DEPARTEMENTAL 3 / A		U19 DEPARTEMENTAL 1		U19 DEPARTEMENTAL 3 / A	
GOUSSAINVILLE F.C.	-2	A.S. ERAGNY F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	COURDIMANCHE A.S.	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	ST PRIX E.S.	0	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0
R.F.C. ARGENTEUIL	0	FOSSES F.U.	0	SARCELLES A.A.S.	3	FOSSES F. U.	0
SARCELLES A.A.S.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	GOUSSAINVILLE F.C.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	ECOUEEN F.C.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUC	0
CORMEILLAIS A.C.S.	3	ARGENTEUIL F.C.	0	CERGY PONTOISE F.C.	7	MONTMORENCY F.C.	0
ECOUEEN F.C.	3	ADAMOIS O.	0	ERMONT AM. S.	7	VIARMES ASNIERES OL.	7
ARGENTEUIL F.C.	7	GROSLAY F.C.	3	ARGENTEUIL F.C.	10	S. F. C. CHAMPAGNE 95	10
CERGY PONTOISE F.C.	7	COURDIMANCHE A.S.	7	MARLY LA VILLE E.S.	13		
ST BRICE F.C.	10	U. S. PERSAN 03	10	OSNY F.C.	15		
U17 DEPARTEMENTAL 2 / A		U17 DEPARTEMENTAL 3 / B		U19 DEPARTEMENTAL 2 / A		U19 DEPARTEMENTAL 3 / B	
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	VEXIN A.S.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	-4	BEAUCHAMP A.S.	0
FRANCONVILLE F.C.	-2	FRETTOISE E.S.	0	GONESSE R.C.	-2	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	ADAMOIS O.	0	ECOUEEN F.C.	0
PARISIS F.C.	0	SURVILLIERS AVENIR	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	VEXIN A.S.	0
ST LEU 95 FC	0	ST PRIX E.S.	0	ST OUEEN L'AUMONE A.S.	0	GROSLAY F.C.	3
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3	ST OUEEN L'AUMONE A.S.	0	MENUCOURT A.S.	3	SURVILLIERS AVENIR	7
DEUIL ENGHIEEN F.C.	7	FRANCONVILLE F.C.	0	U. S. PERSAN 03	7	VILLIERS LE BEL J.S.	10
MONTMORENCY F.C.	7	CERGY PONTOISE F.C.	6	BEZONS U. SECTION OM.	7	<i>EXEMPT</i>	<i>0</i>
ERMONT AM. S.	23	VILLIERS LE BEL J.S.	10	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	7		
<i>ARNOUVILLE F. A.S.</i>	<i>F</i>	BEAUCHAMP A.S.	27	JOUY LE MOUTIER F.C.	10		
U17 DEPARTEMENTAL 2 / B		U17 DEPARTEMENTAL 3 / C		U19 DEPARTEMENTAL 2 / B			
GONESSE R.C.	-2	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	DEUIL ENGHIEEN F.C.	-2		
A.S. ERAGNY F.C.	0	OSNY F.C.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0		
ENT. MARLY PUISEUX L	0	MENUCOURT A.S.	0	ECOUEEN F.C.	0		
SARCELLES A.A.S.	0	ENT. BEAUMONT MOURS	0	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0		
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	AUVERS ENNERY F.C.	3	PARISIS F.C.	0		
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	MONTSOULT BAILLET US	3	A. S. ERAGNY F. C.	3		
BEZONS U. SECTION OM.	6	DEUIL ENGHIEEN F.C.	7	ST LEU 95 F.C.	7		
ADAMOIS O.	7	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7	FRANCONVILLE F.C.	12		
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	7	DOMONT F.C.	10	CORMEILLAIS A.C.S.	14		
<i>ENT. VIARMES BELLOY</i>	<i>F</i>	<i>PONTOISIENNE JS</i>	<i>F</i>	SARCELLES A.A.S.	34		
U17 DEPARTEMENTAL 3 / D							
VAUREAL F. C. M.	0						
ST PRIX E.S.	0						
ST LEU 95 F.C.	0						
ROISSY EN FRANCE U.S. 2	0						
MAGNY EN VEXIN F.C.	0						
FONTENAY EN PARISIS FC	6						
VILLIERS LE BEL J.S.	7						
NEUVILLE S/OISE A.S.	14						
ROISSY EN FRANCE U.S.	47						

Basé sur le dernier P.V. de la commission Fair-play & Ethique du 27 février 2019

F : équipe forfait général



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U15 - TOTAL des POINTS MALUS

ARRETE AU 01/03/2019

Si total > 0 → MALUS

Si total < 0 → BONUS



CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
-------	-------	-------	-------	-------	-------

Basé sur le dernier P.V. de la commission Fair-play & Ethique du 27 février 2019

U15 DEPARTEMENTAL 1		U15 DEPARTEMENTAL 3 / A		U15 DEPARTEMENTAL 4 / A	
FRANCONVILLE F.C.	-2	ADAMOIS O.	0	DEUIL ENGHEN F.C.	-2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	AUVERS ENNERY F.C.	0
R.F.C. ARGENTEUIL	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	DOMONT F.C.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	ERMONT AM. S.	0	EAUBONNE C.S.M.	0
ST BRICE F.C.	0	GONESSE R.C.	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0
ST LEU 95 F.C.	0	GROSLAY F.C.	0	GONESSE R.C.	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	7	MONTMORENCY F.C.	3	ROISSY EN FRANCE U.S.	0
ARGENTEUIL F.C.	10	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	7	ST BRICE F.C.	0
BEZONS U. SECTION OM.	14	ROISSY EN FRANCE U.S.	7	VAUREAL F.C.M.	0
A. S. ERAGNY F. C.	14	ST LEU 95 F.C.	10	PRESLES U.S.L.	F

U15 DEPARTEMENTAL 2 / A		U15 DEPARTEMENTAL 3 / B		U15 DEPARTEMENTAL 4 / B	
ARGENTEUIL F.C.	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	ARGENTEUIL F.C.	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	EAUBONNE C.S.M.	0	ARNOUVILLE F. A.S.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	0	FONTENAY EN PARISIS FC	0	PARISIS F.C.	0
PARISIS F.C.	0	SARCELLES A.A.S.	0	ST LEU 95 F.C.	0
SARCELLES A.A.S.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	ST PRIX E.S.	0
ST BRICE F.C.	3	GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	SURVILLIERS AVENIR	0
ST PRIX E.S.	7	MONTSOULT BAILLET US	9	VILLIERS LE BEL J.S.	0
DEUIL ENGHEN F.C.	17	A. S. ERAGNY F. C.	10	EXEMPT	0

U15 DEPARTEMENTAL 2 / B		U15 DEPARTEMENTAL 3 / C		U15 DEPARTEMENTAL 4 / C	
MENUCOURT A.S.	-4	MAGNY EN VEXIN F.C.	-2	FRANCONVILLE F.C.	-4
CERGY PONTOISE F.C.	0	BEAUCHAMP A.S.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	CERGY PONTOISE F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0
MONTMAGNY S.	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0	COUDIMANCHE A.S.	0
OSNY F.C.	0	JOUY LE MOUTIER F.C.	0	ENT. VIARMES BELLOY	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	OSNY F.C.	0	MAGNY EN VEXIN F.C.	0
U. S. PERSAN 03	0	VAUREAL F.C.M.	0	NEUVILLE S/OISE A.S.	0
ADAMOIS O.	7	ST OUEN L'AUMONE A.S.	10	R.F.C. ARGENTEUIL	0
ARNOUVILLE F. A.S.	7	GOUSSAINVILLE F.C.	19	VEXIN A.S.	0
ERMONT AM. S.	7	VILLIERS LE BEL J.S.	20	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	F



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15





CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DIMANCHE MATIN & CHAMPIONNATS FUTSAL - TOTAL des POINTS de MALUS



ARRETE AU 01/03/2019

Si total > 0 → MALUS / Si total < 0 → BONUS

CLUBS	TOTAL
-------	-------

Basé sur le dernier P.V. de la commission Fair-play & Ethique du 27 février 2019

CDM DEPARTEMENTAL 1	
A.S. ERAGNY F.C.	0
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	0
ADAMOIS O.	0
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	3
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	3
GONESSE R.C.	3
ST BRICE F.C.	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	10

CDM DEPARTEMENTAL 2 / A	
MACCABI SARCELLES	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0
VAUREAL F. C. M.	0
A. C. S. DE BRUYERES	0
VILLIERS LE BEL J.S.	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	10
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	20
<i>PONTOISIENNE J.S.</i>	<i>F</i>

CDM DEPARTEMENTAL 2 / B	
AM. PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE	0
MENUCOURT A.S.	0
LE MESNIL AUBRY F.C.	0
DOMONT F.C.	0
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0
ST PRIX E.S.	3
BEAUCHAMP A.S.	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7

CLUBS	TOTAL
-------	-------

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	
MENUCOURT A.S.	-4
FRANCONVILLE F.C.	-2
ST LEU 95 F.C.	0
BEAUCHAMP A.S.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
MONTMAGNY S.	0
CERGY PONTOISE F.C.	0
GONESSE R.C.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3
ST PRIX E.S.	3
BEZONS U. SECTION OM.	7
ST OUEN L'AUMONE A.S.	20

CLUBS	TOTAL
-------	-------

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	
ARGENTEUIL RFC	0
ATTAINVILLE FUTSAL C	0
DEUIL ENGHIEU FC	0
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
PERSANAISE CFJ	0
SPORTIFS DE GARGES	0
TOUSKAROT FZ	0
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	3
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	7
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	9

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
MONTMORENCY FUTSAL	0
PARIS CDG FUTSAL	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0
PARMAIN FUTSAL A.S.	6
ARGENTEUIL F.C.	6
ATTAINVILLE FUTSAL C.	7



Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
<i>De 20 à 29 points de MALUS</i>	-1
<i>De 30 à 39 points de MALUS</i>	-2
<i>De 40 à 49 points de MALUS</i>	-3
<i>De 50 à 59 points de MALUS</i>	-5
<i>De 60 à 69 points de MALUS</i>	-7
<i>De 70 à 79 points de MALUS</i>	-10
<i>80 points de MALUS et plus</i>	-15

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	
A.F.S. VAUREAL	0
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0
A. C. OSNY	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	0
GOUSSAINVILLE F.C.	7
ERMONT FUTSAL	13

F : équipe forfait général